



## **PREAVIS MUNICIPAL NO 05/2020**

### **Séance du Conseil général du 15 décembre 2020**

#### **Crédit de CHF 50'000.00 destiné au remplacement du tracteur pour la voirie**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### **1. Préambule**

La Municipalité de Fiez a acquis au mois d'août 2001 un tracteur Landini Mistral de 50CV ainsi qu'une remorque pour un montant total de CHF 40'920.00.

Durant les quelque 19 ans de bons et loyaux services, notre tracteur a accumulé 2'320 heures, ce qui équivaut à environ 46'000 km.

Les frais d'entretien accumulés depuis 2010 correspondent à CHF 1'000.00 par année et se résument comme suit :

<b>2010</b>	CHF	1'337.15
<b>2011</b>	CHF	330.00
<b>2012</b>	CHF	-.-
<b>2013</b>	CHF	2'441.01
<b>2014</b>	CHF	764.70
<b>2015</b>	CHF	1'415.30
<b>2016</b>	CHF	3'308.30
<b>2017</b>	CHF	284.50
<b>2018</b>	CHF	159.70
<b>2019</b>	CHF	1'064.25
<b>2020</b>	CHF	64.40
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>10'969.35</b>

Les taxes et frais de carburant s'élèvent à :  
Taxes : CHF 500.00 par année, Diesel : CHF 100.00 par mois

Nous avons considéré que ce tracteur nous a rendu les services attendus en rapport avec l'investissement et les frais d'entretien qui ont été engagés. L'expertise qui devait être effectuée et un montant de l'ordre CHF 15'000.00 lié à la remise en état de ce dernier en vue de cette échéance ont abouti au constat qu'il n'était plus raisonnable d'engager des frais supplémentaires sur un véhicule qui avait largement rempli sa mission. Les montants à investir dépasseraient largement l'intérêt à en retirer.

C'est la raison pour laquelle la Municipalité de Fiez a pris la décision de remplacer ce véhicule et d'obtenir si possible une reprise.

Préalablement à la présentation d'un préavis au Conseil général de Fiez, la Municipalité a pris la décision de louer un tracteur afin d'assurer le service de la voirie. La location d'un tracteur était notamment liée à l'utilisation d'une grande partie du matériel existant acquis par la commune. Cette location temporaire a également permis d'évaluer le type de véhicule qu'il y aurait lieu d'acquérir. Cette location prendra fin au 31 décembre prochain et peut être reconduite pour une nouvelle période à définir.

## **2. Réflexion préalable**

La Municipalité de Fiez est consciente que les besoins ont évolué et qu'il y a lieu de prendre en compte les avantages et inconvénients inhérents à chaque système de propulsion existant sur le marché pour les véhicules utilitaires.

La commune de Fiez ne peut pas acquérir plusieurs véhicules afin de limiter l'impact environnemental en raison des moyens financiers qu'il y aurait lieu d'engager. Elle se doit de trouver un véhicule qui corresponde pleinement à ses besoins et qui permette une utilisation des équipements qu'elle a acquis et qui ont été utilisés avec l'ancien tracteur.

Nous ne pouvons également pas nous permettre de choisir un véhicule dont la technologie évolue constamment afin d'améliorer les performances. Nous n'en avons pas les moyens. La solution recherchée ne doit pas intervenir sur du court terme mais bien à long terme. L'ancien tracteur en est la preuve.

## **3. Cahier des charges**

Les caractéristiques du véhicule à acquérir devra :

- Répondre à la norme Euro 6 ou Tier IV
- Pouvoir utiliser l'équipement dont dispose actuellement la commune soit la lame à neige, la saleuse, la remorque, la benne basculante ainsi que la balayeuse.
- Être assez compact pour être garé dans le local de la voirie
- Permettre de disposer d'un véhicule permettant de transporter de manière optimale des charges lourdes (charge utile), cas échéant sur de longs trajets
- Permettre des interventions sur le terrain, grâce à une garde au sol élevée
- Disposer d'un prestataire de proximité permettant d'assurer un service après-vente rapide et de qualité
- Permettre la conduite sans être titulaire d'un permis B1

## **4. Analyse**

Dans sa réflexion, la Municipalité de Fiez a analysé différentes options soit notamment :



### 1) L'acquisition d'un véhicule électrique :

Des offres ont été demandées à plusieurs entreprises. Les prix varient fortement en fonction du type de véhicule et la fourchette de prix oscille entre CHF 50'000.00 et CHF 285'000.00.

### 2) L'acquisition d'un véhicule transporteur :

#### a) Véhicule porte-outils

Nous pouvons effectuer le même constat que pour les véhicules électriques avec les porte-outils. Les prix sont élevés avec une fourchette qui varie entre CHF 120'000.00 et 165'000.00 sans option.

#### b) Véhicule de transport

Pour ce type de véhicule, nous pouvons considérer un remplacement plus rapide de ce dernier par rapport à un porte-outils ou un tracteur, soit :

- 10 ans pour les 4 x 4 et un van
- 12 ans pour les camionnettes

Au surplus, il sera certainement plus utilisé dans les déplacements courants de notre employé communal. De ce fait, il engendrera plus de frais d'entretien.

Nous relèverons que toutes ces variantes, que ce soit le véhicule électrique, le porte-outils ou le véhicule de transport ne permettent pas l'utilisation du matériel actuellement en possession de la commune.

### 3) L'acquisition d'un tracteur :

Le précédent véhicule utilisé par la commune de Fiez était un tracteur, tracteur qui nous a donné entière satisfaction.

Dans un souci de pouvoir continuer à assurer le service de la voirie, la Municipalité a loué un tracteur McCormick X4.40 de 55 KW et d'une cylindrée de 3l. Utilisé depuis plusieurs mois, son fonctionnement nous est parfaitement connu.

Il permet l'utilisation des équipements actuels dont notamment la saleuse et, après adaptation légère, de la balayeuse. Le contrat de prestation pour le passage de la lame à neige serait maintenu.

La Municipalité a également fait l'essai d'un autre tracteur de marque Claas ARION 410 CIS de 68 KW et d'une cylindrée de 4,5 l permettant l'utilisation de la lame à neige ainsi que de la balayeuse. Ce tracteur est plus puissant que le modèle actuellement en location et d'une cylindrée plus élevée.

Après évaluation de ces modèles, le choix de la Municipalité, sur la base du cahier des charges établi, est de proposer l'acquisition du tracteur McCormick X4.40 qui est actuellement en location. Au vu du faible nombre d'heures effectuées au service de la commune, nous pouvons estimer que son bilan écologique est acceptable. Le tracteur répond également à la norme Tier IV utilisée pour les tracteurs.

Le prix d'acquisition de ce tracteur est de CHF 50'000.00 TTC y compris la reprise de l'ancien tracteur Landini Mistral.

## 5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Fiez vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Fiez :

- Vu le préavis municipal no 05/2020 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

1. D'adopter le préavis No 05/2020 relatif à l'acquisition d'un véhicule pour la voirie.
2. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 50'000.00 pour cette acquisition.
3. D'autoriser la Municipalité à prélever cette somme de la trésorerie courante ou, si nécessaire, à recourir à l'emprunt de tout ou partie aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil général. Cette dépense sera amortie, par annuités égales, sur une période de 10 ans.

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Approuvé par la Municipalité en séance extraordinaire du 3 décembre 2020.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic La Secrétaire

  
D. Fardel

  
Natali Wimmer

